



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CSS SAFRAM

MAIRIE D'ETEAUX

4^{ème} réunion du 24 février 2023

CSS Safram

24 février 2023

Bref Historique

Ap du 03/09/2019 : **SAFRAM** devient **SEVESO** seuil haut

Rubriques	Alinéa	Régime ⁵	Libellé de la rubrique
4510	1	A - SH	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1
4511	1	A - SB	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2
1450	1	A	Stockage de solides inflammables
4110	1	A - SH	Solides - Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés.
	2	A - SH	Liquides - Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés.

CSS Safram

24 février 2023

Un peu d'histoire

→ **SEVESO seuil haut et obligations réglementaires :**
(liste non exhaustive)

- x Révision quinquennale des études de dangers (notice de réexamen)
- x POI / PPI (Exercices avec les services d'intervention extérieurs)
- x Système de Gestion de la sécurité (SGS)
- x Plan de prévention des accidents majeurs (PPAM)
- x Information quinquennale du public
- x Commission de suivi de site (CSS)
- x Garanties financières
- x Réglementation post-Lubrizonol...

CSS Safram

24 février 2023

Un peu d'histoire

- 1^{ère} CSS le 4 décembre 2019
- 2^{ème} CSS le 25 septembre 2020
- 3^{ème} CSS le 24 septembre 2021

- ➔ Approbation du PPI en septembre 2022
 - ➔ Exercice PPI le 27/09/2022
 - ➔ Réunion du bureau le 29/06/22
- Décision du report de la CSS après l'exercice PPI

4^{ème} CSS le 24 février 2023



Branle-bas de combat autour du site de Safram, à La Roche-sur-Foron.

Depuis 18h, ce mardi, un exercice de sécurité civile de grande ampleur est en cours autour de l'entreprise, classée Seveso seuil haut.

Plus de 300 personnes sont mobilisées sous la direction de la préfecture, qui coordonne les actions des employés de la société, des pompiers, des gendarmes, du Samu et des services de l'État. Un test grandeur nature des procédures de sécurité élaborées en cas d'incident dans les locaux de l'entreprise.

CSS Safram

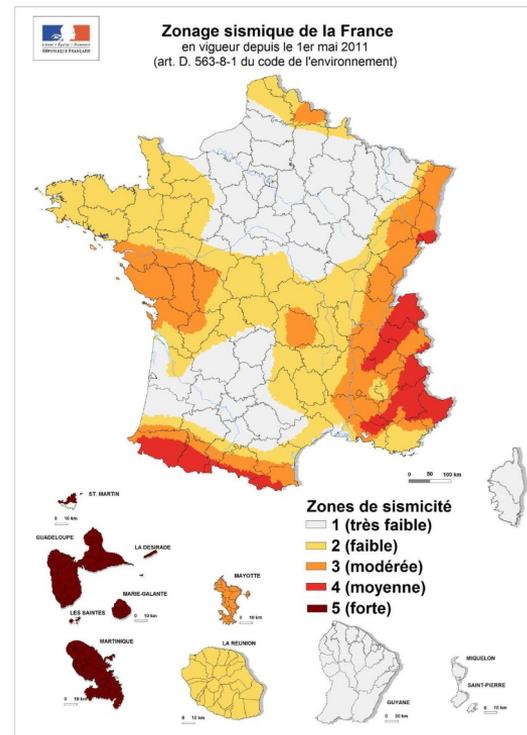
24 février 2023

Point réglementaire (DREAL) - Séisme

Arrêté ministériel du 4 octobre 2010

Modifié par AM du 15/02/2018

- 1) L'exploitant élabore une **étude séisme** pour identifier les ECS - OAP – BPAP
Etude remise par SAFRAM le 19/02/21
- 2) L'exploitant transmet un échancier de travaux pour la conformité parasismique
- 3) Le préfet prend acte de l'échancier des travaux proposés (au plus tard 2027)
- 4) L'exploitant réalise les travaux



CSS Safram

24 février 2023

Point réglementaire (DREAL) - Incendie

Décret n° 2020-1168 et arrêté du 24 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 26 mai 2014

Plan de défense incendie (exigible en 2023)

contient (liste non-exhaustive) :

- × les plans des installations identifiant les installations à risque et les moyens de protection passifs et actifs
- × les procédures organisationnelles associées à la stratégie de lutte contre l'incendie
- × les démonstrations de la disponibilité et de l'adéquation des moyens de lutte contre l'incendie vis-à-vis de la stratégie définie
- × les dispositions mises en œuvre pour assurer les premiers prélèvements environnementaux et la remise en état de l'environnement, pour les sites soumis à autorisation.

CSS Safram

24 février 2023

Point réglementaire (DREAL) – Post Lubrizol

Décret n° 2020-1168 et arrêté du 24/09/20

Les POIs contiennent :

- les moyens pour 1^{ers} prélèvements et analyses environnementaux
- les moyens pour remise en état et le nettoyage de l'environnement

Les fréquences minimales d'exercice des POI sont renforcées

L'exploitant forme son personnel (y compris entreprises extérieures) sur la conduite à tenir

Les études de dangers (réexamen quinquennal)

- recensent les MTD (maîtrise des risques)

L'exploitant tient à disposition de l'IIC les rapports de l'assureur

CSS Safram

24 février 2023

Point réglementaire (DREAL) – Post Lubrizol

Décret n° 2020-1168 et arrêté du 24/09/20

- **A compter du 27/09/2020**
 - Exercices POI
 - tous les ans (au lieu de tous les 3 ans) dans les SEVESO Seuil Haut,
 - tous les 3 ans dans les autres où le POI prescrit
- **A compter du 31/12/2021**
 - POI : Précisions concernant le contenu dont « moyens et méthodes prévus, en ce qui concerne l'exploitant, pour la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur »
- **A compter du 01/01/2022**
 - Etat quotidien des matières dangereuses (y compris déchets) stockées avec mentions de dangers pouvant conduire au classement sous une rubrique 4XXX
 - Etat hebdomadaire des autres matières combustibles

CSS Safram

24 février 2023



Point réglementaire (DREAL) – Post Lubrizol

Décret n° 2020-1168 et arrêté du 24/09/20

- **A compter du 01/01/2023**
 - POI obligatoire dans tous les établissements SEVESO seuil bas
- **A compter du 01/01/2023 (installation nouvelle) et avant 30/06/2025 (installation existante lors du réexamen quinquennal)**
 - Etude de dangers : Mention des types de produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie important, hiérarchisés en fonction des quantités et de leur toxicité, y compris environnementale – suivant guide(s) professionnel(s) à paraître
- **A compter du 01/01/2023**
 - POI : Dispositions permettant de mener les premiers prélèvements environnementaux (substances pertinentes, équipements de prélèvement, personnels ou organismes habilités) portant sur les substances toxiques, les types de produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie important et, le cas échéant, pour les SEVESO Seuil Haut, les substances générant des incommodités fortes sur de grandes distances - suivant guide(s) professionnel(s) à paraître

CSS Safram

24 février 2023

Point réglementaire (DREAL) Post Lubrizol

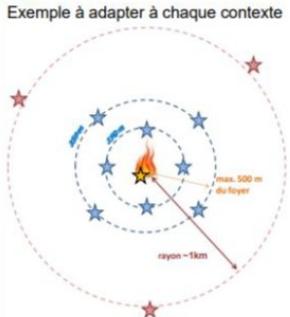
Décret n° 2020-1168 et arrêté du 24/09/20

Exemple de stratégie de prélèvements en cas d'accident

Guide professionnel relatif aux produits de décomposition dans le stockage et la logistique

Version n°1-31-10-2022

Guide reconnu par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au titre du point c du 2 du I de l'annexe III à l'arrêté du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement, et du point 1.2.1 de l'annexe II à l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.

Conditions météorologiques	Stratégie de prélèvements	Illustration des points de prélèvement
En présence de vents avec une direction clairement identifiée	<p>Faire plusieurs points dans la trajectoire du vent dominant (sens du panache), et dans le sens opposé pour les points « témoins », sur une distance de 0 à 1,5 km par rapport au foyer selon un transect</p> <ul style="list-style-type: none">  Station sur site, au plus près du foyer  Station de prélèvement potentiellement impactée  Station témoin 	<p>Exemple à adapter à chaque contexte</p> 
En l'absence de vent établi (forte variabilité dans la direction du vent et/ou vitesse faible)	<p>Réaliser plusieurs points sur deux cercles concentriques, a minima, autour du foyer selon un rayon maximal de 500 m. Les points « témoins » seront à réaliser en dehors de ce cercle (au delà de 1 km, 2,5 km ou 5 km).</p> <p><i>Exemple (à droite) : 8 prélèvements sur 2 cercles concentriques + 3 points témoin</i></p> <ul style="list-style-type: none">  Station sur site, au plus près du foyer  Station de prélèvement potentiellement impactée  Station témoin 	<p>Exemple à adapter à chaque contexte</p> 
Si une modélisation est réalisée	Echantillonnage réalisé selon la modélisation de la dispersion atmosphérique au droit des zones impactées et zones témoin	

CSS Safram

24 février 2023

Inspections du 23/06/2022

Liquides inflammables

- Les portes coupe-feu séparant les cellules 3 et 6 des autres cellules sont dimensionnées pour prévenir la propagation d'un incendie durant deux heures. → revoir ce point lors de la révision de l'étude de dangers 2023
- Test du poteau incendie (débit et pression)
-
- Plan de défense incendie à établir en 2023



Classification	Etiquetage	Critères de classification
Liquide inflammable Catégorie 1 H224 : liquide et vapeurs extrêmement inflammables	 Danger H224	Point d'éclair < 23°C Température d'ébullition ≤ 35°C
Liquide inflammable Catégorie 2 H225 : liquide et vapeurs très inflammables	 Danger H225	Point d'éclair < 23°C Température d'ébullition > 35°C
Liquide inflammable Catégorie 3 H226 : liquide et vapeurs inflammables	 Attention H226	23°C ≤ Point d'éclair ≤ 60°C

CSS Safram

24 février 2023

Proposition d'ordre du jour

- 1) Un peu d'histoire
- 2) Point réglementaire (DREAL)
- 3) Présentation du PPI (SIDPC)**
- 4) Exercice PPI du 27/09/22 (SIDPC)
- 5) Plan de défense incendie (SAFRAM)
- 6) Étude séisme (SAFRAM)
- 7) Bilan annuel (SAFRAM)
- 8) Campagne régionale d'information des populations et Réunion publique
- 9) Discussion

Plan
Particulier
Intervention

SAFRAM

Eteaux / La Roche-sur-Foron



CSS Safram

24 février 2023

Proposition d'ordre du jour

- 1) Un peu d'histoire
- 2) Point réglementaire (DREAL)
- 3) Présentation du PPI (SIDPC)
- 4) Exercice PPI du 27/09/22 (SIDPC)**
- 5) Plan de défense incendie (SAFRAM)
- 6) Étude séisme (SAFRAM)
- 7) Bilan annuel (SAFRAM)
- 8) Campagne régionale d'information des populations et Réunion publique
- 9) Discussion

CSS Safram

24 février 2023

Proposition d'ordre du jour

- 1) Un peu d'histoire
- 2) Point réglementaire (DREAL)
- 3) Présentation du PPI (SIDPC)
- 4) Exercice PPI du 27/09/22 (SIDPC)
- 5) Plan de défense incendie (SAFRAM)**
- 6) Étude séisme (SAFRAM)
- 7) Bilan annuel (SAFRAM)
- 8) Campagne régionale d'information des populations et Réunion publique
- 9) Discussion

CSS Safram

24 février 2023

Proposition d'ordre du jour

- 1) Un peu d'histoire
- 2) Point réglementaire (DREAL)
- 3) Présentation du PPI (SIDPC)
- 4) Exercice PPI du 27/09/22 (SIDPC)
- 5) Plan de défense incendie (SAFRAM)
- 6) Étude séisme (SAFRAM)**
- 7) Bilan annuel (SAFRAM)
- 8) Campagne régionale d'information des populations et Réunion publique
- 9) Discussion

CSS Safram

24 février 2023

Proposition d'ordre du jour

- 1) Un peu d'histoire
- 2) Point réglementaire (DREAL)
- 3) Présentation du PPI (SIDPC)
- 4) Exercice PPI du 27/09/22 (SIDPC)
- 5) Plan de défense incendie (SAFRAM)
- 6) Étude séisme (SAFRAM)
- 7) Bilan annuel (SAFRAM)**
- 8) Campagne régionale d'information des populations et Réunion publique
- 9) Discussion

CSS Safram

24 février 2023

Proposition d'ordre du jour

- 1) Un peu d'histoire
- 2) Point réglementaire (DREAL)
- 3) Présentation du PPI (SIDPC)
- 4) Exercice PPI du 27/09/22 (SIDPC)
- 5) Plan de défense incendie (SAFRAM)
- 6) Étude séisme (SAFRAM)
- 7) Bilan annuel (SAFRAM)
- 8) **Campagne régionale d'information des populations et Réunion publique**
- 9) Discussion

CSS Safram

24 février 2023

Proposition d'ordre du jour

- 1) Un peu d'histoire
- 2) Point réglementaire (DREAL)
- 3) Présentation du PPI (SIDPC)
- 4) Exercice PPI du 27/09/22 (SIDPC)
- 5) Plan de défense incendie (SAFRAM)
- 6) Étude séisme (SAFRAM)
- 7) Bilan annuel (SAFRAM)
- 8) Campagne régionale d'information des populations et Réunion publique
- 9) **Discussion**

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

UID 73-74



A2761

FIN